

BULLETIN D'INSCRIPTION - MARCHE NORDIQUE DE L'ANGOUMOIS SAMEDI 28 OCTOBRE 2023 A ROULLET SAINT ESTEPHE (16)

Document obligatoire pour l'inscription
Renseignements : g2athle.com / 05 45 38 76 06 : secretariat@g2athle.com

Nom : Prénom : Sexe : H F

Adresse :

Code postal : Ville :

Né(e) le Numéro licence : Club :

Tel : Courriel :

12 km MNCC chronométré (à partir de 16 ans) au tarif de 14 € (pour les licenciés FFA) et 16 € (pour les licenciés des fédérations acceptées la FFA). Lot à chaque participant – Inscrite au calendrier Marche Nordique Tour 2024 - Récompenses aux 3 premiers hommes et femmes et 1^{er} de chaque catégorie

9,5km MNCC Open chronométré (à partir de 16 ans) au tarif de 12 € (pour les licenciés FFA) et 14 € (pour les autres)
Lot à chaque participant –

7 km Virée marche nordique encadrée (non chronométrée) au tarif de 3 €.

Découverte Marche nordique (gratuite).

**Signature obligatoire du participant
ou du représentant légal pour les mineurs :**

Documents obligatoires à adresser à G2A Stade du Grand Angoulême, 11 boulevard Jean Moulin, 16000 Angoulême, au plus tard le 25 Octobre 2023

- 1) Bulletin d'inscription complété et signé.
- 2) Justificatif de non-contre-indication médicale (pour les 12 km et 9,5km chronométrés uniquement) :
 - licence athlétisme compétition, athlétisme entreprise, athlétisme running ou Pass'Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation,
 - ou une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou à la pratique de la course à pied en compétition,
 - ou une licence délivrée par la FFCO, ou FFPM, en cours de validité à la date de la manifestation,
 - ou un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la marche nordique en compétition, à la pratique de l'athlétisme en compétition, ou à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la manifestation. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- 3) Règlement correspondant à l'ordre de G2A.

Assurance :

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Droit à l'image :

Tout marcheur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Pénalité et classement :

La Marche Nordique Compétition Circuit est jugée suivant les règles FFA. En cas de faute signifiée par les juges marche nordique répartis sur le parcours, une "pénalité de temps" de deux minutes est infligée au marcheur. Pour la MNCC de 11 kms, les pénalités seront infligées sous forme de boucle de 150m et de temps. Les réclamations résultats devront être déposées dans les 30 minutes après l'affichage des résultats.

Règlement complet sur : <https://marchenordiqueangoumois2023.ikinoa.com/>

Des classements différents seront effectués sur les licenciés et sur les non-licenciés.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, pertes ou dégradation qui pourraient se produire lors des épreuves.
Tous les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du règlement et en accepter toutes les clauses.